

Henri Brichart, Président de la FNPL répond aux questions que beaucoup d'éleveurs se posent

Les éleveurs laitiers européens traversent une crise historique. Le désengagement des pouvoirs publics européens dans les instruments de régulation du secteur laitier, tant sur les prix que sur les volumes, est largement responsable de la gravité de cette crise.

Ce désengagement engendre au moins deux conséquences négatives pour les éleveurs :

- D'une part il introduit une très grande volatilité des prix, incompatible avec le besoin vital de stabilité de la production.

- D'autre part il sème le germe d'un déséquilibre grandissant dans les rapports entre producteurs et transformateurs au profit de ces derniers.

Face à ce contexte nouveau, les producteurs de lait doivent prendre leur destin en main et il est du devoir du syndicalisme de les accompagner. Pour ce faire, la FNPL a engagé un travail d'analyse aboutissant à des propositions permettant une politique contractuelle équilibrée.



Pourquoi avoir renoncé au maintien des quotas après 2015 ?

Faisons le point sur ce sujet qui est très sensible et porteur de symbole fort pour les producteurs de lait. La FNPL a défendu les quotas lors des discussions sur la réforme de la PAC en 2003 mais l'Europe en a décidé autrement.

Les 27 états membres à l'unanimité ont acté la fin des quotas pour 2015 une première fois en 2004 et l'ont confirmée lors du bilan de santé de la PAC en 2008.

La position est donc sans équivoque.

Dans le contexte actuel de conjoncture très dégradée n'est-il pas possible de faire revenir la Commission sur cette position ?

Au mois de mai, la situation des producteurs de lait allemands étaient déjà très difficile et pourtant à l'unanimité moins une voix, les ministres allemands des différents länders ont re-acté la fin des quotas en 2015, précisant qu'il était hors de question de parler de quotas variables ou de baisse de quotas d'ici 2015.

Cette position a été confirmée par les 27 chefs d'états de l'Union européenne lors de leur dernier sommet et c'est tout à fait dans ce sens que la Commission européenne a publié son rapport sur la situation du secteur laitier.

Alors il faut être lucide, utilisons notre énergie pour nous préparer à cette nouvelle situation.

Un quota flexible est-il possible au niveau européen ?

Même si cette idée avait séduit la FNPL au début des années 2000, force est de constater, qu'elle est absolument inapplicable. Faire se mettre d'ac-

cord tous les ans ou plusieurs fois par an, 27 Etats membres avec des situations et des visions très différentes, est un exercice impossible.

Regardons déjà en France les difficultés que nous rencontrons rien que pour s'entendre sur des règles de prêts de fin de campagne.

Pourquoi parler de contractualisation aujourd'hui alors que la fin des quotas c'est pour 2015 ?

Depuis 2004, la commission a décidé de remettre progressivement plus de lait à la production pour se préparer à la fin des quotas. C'est ce qu'elle appelle « un atterrissage en douceur ».

Cette décision conjuguée avec la crise que nous traversons au niveau de l'économie mondiale rend déjà le quota inadapté pour une gestion équilibrée entre l'offre et la demande. Et ce point nous paraît fondamental à la FNPL.

L'adéquation offre demande la FNPL l'a toujours réclamée.

Comme la puissance publique ne veut plus l'assumer, il faut que ce soit la filière, les producteurs et les industriels, qui soient en capacité de la créer. C'est dans cet objectif que doivent se bâtir de nouvelles relations entre producteurs et transformateurs. C'est ce qu'on appelle la contractualisation.

La contractualisation vous présentez cela comme un mot magique, un remède miracle. Mais la contractualisation n'est-ce pas aller vers l'intégration. C'est cela que préconise la FNPL ?

La contractualisation n'est ni un remède miracle, ni un gros mot. Dans nos actes de tous les jours, nous faisons des contrats, par l'exemple lorsque

nous signons un bon de commande. Etablir un contrat c'est écrire les droits et les devoirs de chacune des deux parties. Actuellement, la plupart de nos relations avec nos entreprises ne sont pas formalisées et c'est ainsi, par exemple, que nous livrons notre lait sans savoir comment sera déterminé son prix. Est-ce normal ?

L'intégration est la résultante d'un contrat subi en revanche un contrat partagé, équilibré permet une relation gagnant-gagnant.

Refuser de réfléchir à la contractualisation, refuser de se l'approprier c'est prendre le risque que cela se fasse sans nous, à la main des entreprises. Un certain nombre d'entre elles ont déjà par exemple tenté d'imposer ces derniers mois des contrats qui étaient complètement inacceptables.

Comment permettre que la relation entre les producteurs et les entreprises soit équilibrée ?

A mon sens, l'état a cette responsabilité et doit utiliser, si nécessaire, le vecteur législatif pour le permettre.

De plus, l'interprofession a un rôle important à jouer en créant un cadre interprofessionnel pour ces contrats mais aussi par la mise en place d'une commission d'examen des bonnes pratiques contractuelles.

Le contrat se discutera-t-il entre un producteur et une entreprise ?

Bien évidemment, non. En dehors de la difficulté pratique (on imagine mal chaque entreprise discuter d'un contrat avec chacun de ses producteurs), l'organisation des producteurs représente tout l'enjeu des mois et années à venir. Et ceci pour relever deux défis majeurs : éviter la concurrence entre producteurs et peser face aux entreprises.

Mais nous sommes pragmatiques et cela se fera par étape. Nombre d'initiatives existent déjà dans les régions. Nous proposons de partir de ces structures, de les construire là où elles n'existent pas et de les fédérer au sein de bassins de production ou régions. Ce travail a commencé avec l'appui de la FNPL.

Pour la FNPL, au final l'échelon pertinent sera le territoire et non l'entreprise.

Quel(s) mandat(s) auront ces organisations collectives ?

En premier lieu, les organisations collectives ont et auront un mandat de négociation pour mettre en place la contractualisation.

Pour la FNPL, c'est le rôle prioritaire et fondamental de ces structures, permettant une discussion équilibrée avec les entreprises.

Mais nous encourageons et d'ailleurs certaines

organisations le font déjà, d'autres mandats : la facturation, la gestion du froid...

Pourquoi pas une organisation au niveau européen ?

Penser que l'ensemble des producteurs européens s'engagent à rentrer dans une structure collective, est une utopie et est complètement irréalisable compte tenu des visions très divergentes des producteurs des différents pays de l'Union européenne.

Quelle place accordez-vous à l'interprofession dans cette organisation globale ?

J'ai déjà parlé du rôle d'encadrement concernant les contrats.

Je pense également que l'interprofession doit conserver son rôle d'éclairage des marchés permettant les évolutions du prix du lait, mais aussi apporter une analyse sur la problématique des volumes.

Enfin, notre projet intègre un renforcement du rôle des interprofessions régionales notamment pour la définition des éléments constitutifs du prix (grille de prix de base, qualité, saisonnalité, inhibiteurs...)

Qu'attendez-vous des pouvoirs publics ?

Je l'ai déjà dit les pouvoirs publics doivent être le garant de l'équilibre de ces nouvelles relations producteurs-transformateurs.

Ils ont donc un rôle important dans la construction du nouveau système.

En attendant, l'enveloppe de 30 millions d'euros décidée au mois juin va se révéler très vite insuffisante en particulier pour les situations les plus dramatiques. Une enveloppe supplémentaire devra nécessairement être discutée.

Avez-vous travaillé sur la valorisation du lait ?

Contrairement aux discours de certains, le prix du lait à la production ne se décrète pas et il est étroitement lié à la valorisation qui en est faite par les entreprises de transformation. C'est aux éleveurs de s'organiser pour aller chercher leur part. La valorisation des produits laitiers issus du lait de nos fermes est donc fondamentale. La FNPL reste convaincue que cela doit passer par une meilleure concentration des circuits commerciaux.

Sur le court terme, la FNPL avance sur une identification de l'origine du lait à apposer sur les produits avec pour objectif de susciter chez les consommateurs des valeurs de citoyenneté, d'environnement, de proximité et de territoire.

Une opération devrait être lancée dès la rentrée.